

Editorial

"C'est la rentrée !", cette expression qui revient chaque mois de septembre, nous remet en selle pour une nouvelle année scolaire.

Nous souhaitons alors une bonne rentrée à tous, en particulier à nos enfants qui ont repris le chemin de l'école, et dans de bonnes conditions !!

Les élèves de l'école maternelle de St Gervais ont pu découvrir, en ce 5 septembre 2011, la nouvelle école finie !! : Les trois salles de classe, la cantine, le préau, la cour de récréation...

A Cognin-les-Gorges, une nouvelle enseignante a repris le poste de directeur de Frédéric Grassin, qui est parti en juin pour une autre école ; nous souhaitons la bienvenue à Marie-Hélène Fontaine et l'encourageons à faire un bout de chemin avec nous !

Le Conseil Général de l'Isère a supprimé l'aide au fonctionnement des cantines qui représentait une subvention annuelle de 25 000 € pour le Syndicat Scolaire Intercommunal. De ce fait, le SSI a été contraint d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie. Nous avons essayé de répartir le plus équitablement possible ce manque à gagner entre l'usager (les parents) et la collectivité (financée par les contribuables). En tant qu'élu, il n'est jamais agréable d'annoncer une hausse des tarifs !

Enfin, le Service Enfance-Jeunesse de la CCV a ouvert, depuis peu un nouvel accueil enfant-parent, LEAP "Bulle 2 mômes" à l'école maternelle de St Gervais, lieu où peuvent se rencontrer des parents et leurs enfants âgés de 0 à 4 ans pour retrouver, discuter, jouer, partager en attendant l'école !

Finalement, quelle belle rentrée, cette rentrée 2011 !!

Sophie Borel,
2ème Adjointe au Maire



Retrouvez votre commune sur internet :
<http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>



SOMMAIRE

En direct des conseils..... 2	Au cœur du village..... 12
Avis aux électeurs..... 4	Bibliothèque.....
Dossiers d'actualités	Vacances été 2011..... 13
Taxe d'habitation.....5	Centre de loisirs à Cognin.....
Le SCOT.....6	MAJIC à la CCV.....
Le SPANC : assainissement.....7	Bulle de mômes.....14
Transport : Ligne 5000.....7	Hiver à Rencurel (Concours)...
DOSSIER :	Foyer Rural
Les écoles.....8	Vogue 2011.....15
En parcourant les rues..... 10	Programme fin d'année.....16
Les voies.....	Emploi jeunes
Le cimetière.....	Mission locale.....16
Vandalisme au cimetière.....	Etat civil..... 16
Site de compostage.....	Bloc-notes 16
Bilan redevance incitative.....11	

En direct des conseils...



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 17/06/2011

1/ Elections des délégués communaux pour les élections sénatoriales du 25/09/2011

Après avoir expliqué le mode de fonctionnement de l'élection des délégués, M. le Maire invite les 12 conseillers municipaux présents à passer au vote pour élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Pour les délégués titulaires, ont obtenu au 1er tour :

Albert Glénat :	8 voix,
Valérie SIMOENS :	2 voix,
Patrice Ferrouillat :	7 voix,
Sophie BOREL :	2 voix,
Michel De GAUDENZI :	6 voix,
Sylviane AGERON :	1 voix,
Philippe MELGAREJO :	5 voix,
Cécile LAUDE :	1 voix,
Bernard BAYLE :	3 voix,
Christophe REYNAUD-DULAUERIER :	1 voix.

Sont élus au 1er tour, ayant obtenu la majorité absolue de 7 voix, Albert GLENAT, 8 voix, et Patrice FERROUILLAT, 7 voix.

Au 2ème tour, ont obtenu :

Philippe MELGAREJO :	7 voix,
Valérie SIMOENS :	1 voix,
Michel De GAUDENZI :	2 voix,
Sophie BOREL :	1 voix.
Bernard BAYLE :	1 voix.

Est élu au 2ème tour, ayant obtenu la majorité relative Philippe MELGAREJO.

Pour les délégués suppléants, ont obtenu au 1er tour :

Bernard Bayle :	10 voix,
Valérie SIMOENS :	6 voix,
Michel De GAUDENZI :	9 voix,
Jean-Luc DURAND :	1 voix,
Sophie BOREL :	9 voix,
Christophe REYNAUD-DULAUERIER :	1 voix.

Sont élus au 1er tour, ayant obtenu la majorité absolue de 7 voix, Bernard BAYLE, 10 voix, Michel DE GAUDENZI, 9 voix et Sophie BOREL, 9 voix.

2/ Décision modificative 1

Pour pourvoir à 48 € de titres annulés sur un exercice

antérieur à l'article 673 du chapitre 67 non pourvu, M. le Maire propose des les approvisionner à partir du chapitre 65, article 658 (charges de gestion courante).

L'excédent d'investissement de l'ancien budget Eau de 108 989,07 € a été inscrit sur un mauvais chapitre et doit être réaffecté à l'article 1328 du chapitre 13 (subvention d'investissement).

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour réaffecter ces deux sommes.

3/ Mise à jour du tableau de classement des voies communales

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 2 mai 2011 demandant à la DDT, CAT de Voiron, antenne de Saint-Marcellin d'établir un nouveau tableau de classement des voies communales dans le cadre de l'ATESAT.

A ce jour, M. le Maire rappelle que la longueur de voies classées est de 19 030 mètres. Compte tenu des travaux réalisés par la Commune ces dernières années, il convenait de revoir la longueur de la voirie et de modifier l'appellation des voies.

Ce tableau de classement des voies communales, établi par les services de la D.D.T., comprend par rapport au tableau précédent les modifications suivantes :

- VC 1 : divisée en VC 1, 1A, 1B et 1C (appellations différentes),
- VC 2 : divisée en VC 2 et 2A (appellations différentes),
- VC 5 : longueur prise en compte jusqu'à limite d'Ize-ron,
- VC 5A : voie nouvelle du lotissement,
- VC 6 : divisée en VC 6 et 6A (appellations différentes),
- VC 8 A : divisée en VC 8A et 8C (appellations différentes),
- VC 13 : divisée en VC 13 et 13A (appellations différentes),
- VC 23A : voie nouvelle.

Suite à ces modifications la longueur totale de la voirie communale est de 20 865 mètres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce nouveau tableau de classement de la voirie communale.

Après cet exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à compter de ce jour, le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

4/ Permis de construire du garage communal

M. le Maire présente le dossier de permis de construire

En direct des conseils...

du garage communal qui a déjà eu l'assentiment de l'Architecte des Bâtiments de France.

5/ Subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay,
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer,
- 20 € au Comité Départemental d'Habitat Rural,
- 30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin,
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay,
- 20 € au Souvenir Français – Comité de Vinay,
- 50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay,
- 2 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges,
- 500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
- 50 € l'Association Sud Isère Téléalarme,
- 50 € à Aria 38,
- 50 € au LETP Bellevue de Saint-Marcellin,
- 50 € aux Restos du Cœur de l'Isère.

6/ Columbarium

Les travaux du mur d'enceinte étant terminés, le Conseil Municipal donne son accord à la Marbrerie Vitaloni pour l'implantation d'un columbarium de 12 cases de 4 urnes en granit du Tarn Saint-Salvy avec stèle, banc et jardin du souvenir, pour une somme de 9 615,35 € HT.

7/ Emplacement taxi

Le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer un emplacement de taxi à Melle Sophie GIOIOSA qui, suite à une création d'entreprise, en a fait la demande. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens et une place sera matérialisée sur le parking de la place publique contre le monument aux morts.

8/ Inscription Mairie/Ecole

Afin de marquer le bâtiment public, un devis d'une inscription en lettres de façade de 40 cm « Mairie » et d'une autre « Ecole » est présenté par Stick 38 de Vinay pour une somme de 620 € HT. Ce devis est accepté par le Conseil Municipal.

9/ Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal des courriers de Mme Ménard suite au différent né de la vente de sa parcelle de bois à la commune. La Mairie, n'étant pas directement concernée par ce litige provenant du coût d'un acte complémentaire fait par le notaire pour enregistrer la vente aux hypothèques, décide, par précaution, de saisir son service juridique.

Le Conseil Municipal donne son accord pour prendre, lors de l'année scolaire 2011-2012, un enfant de la commune en stage découverte.

Suite au départ du Directeur de l'école communale, Frédéric Grassin à Saint-Romans après 9 ans de présence, le Conseil Municipal décide, à titre de remerciements, de lui offrir un chèque-cadeau de 150 € au magasin Gamm Vert de Chatte.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25/07/2011

1/ Remboursement de frais incombant au propriétaire

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux effectués dans l'appartement communal par le locataire M. Mohand MEBARKI, et des factures correspondantes.

Considérant que la majorité de ces travaux, comme l'installation d'une cabine de douche, incombe au propriétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lui accorder une somme de 500 € en dédommagement.

2/ Gérance postale communale

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la personne en charge de la gérance postale communale est en période de stage jusqu'au 31 août 2011 inclus et qu'il convient donc de procéder à sa titularisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires en vue de cette titularisation à compter du 1er septembre 2011.

3/ Document d'Orientation et d'Objectifs du Scot de la Région Grenobloise

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs du Scot de la Région Grenobloise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, étant donné :

- que la Commune est le pôle touristique le plus important du canton,
- qu'elle est dotée de commerces (bar-restaurant journaux et épicerie), de gîtes et d'une aire naturelle de camping,
- qu'elle est une porte naturelle d'accès au Massif des Coulmes,

souhaite que Cognin-les-Gorges soit classé « pôle secondaire et touristique ».

En direct des conseils... et de la commune

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 05/09/2011

1/ Cimetière

M. le Maire présente le devis d'un logiciel de gestion du cimetière de la société Eurosyl d'un montant de 2 030,60 € HT. Le Conseil Municipal reconnaît le bien fondé d'un tel outil qui permet d'assurer la continuité de la mémoire vivante telle qu'elle existe aujourd'hui ; cependant, il souhaite avoir des renseignements sur cette société et des comparaisons avec d'autres logiciels du même type.

D'autre part, la construction du columbarium est terminée, restera à vider les concessions reprises fin novembre.

Le Conseil Municipal examine également les tarifs des concessions. Après en avoir délibéré, il maintient pour :

2 m ² en 30 ans :	200 €,
4 m ² en 30 ans :	400 €,
2 m ² en 50 ans :	350 €,
4 m ² en 50 ans :	700 €.

Pour le columbarium, il fixe le prix de la case (4 urnes) à :

30 ans :	400 €,
50 ans :	700 €.

2/ Garage communal

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'architecte Claude Bernard sur un montant prévisionnel de travaux de 112 000 € HT avec un taux de rémunération de 11 %, soit un forfait de 12 320 € HT. De ce fait, la consultation des entreprises aura lieu dans une quinzaine de jours.

3/ Chemins

Le point est fait sur les travaux :

- le programme travaux 2011 est terminé,
- suite à une proposition de la Routière Chambard, un tronçon de chaussée supplémentaire (montée de la Pouya et direction Route des Cassières) a été effectué en revêtement bitume chaud-gravillons à concurrence du restant de cuve.

4/ Rentrée scolaire

Sophie BOREL informe le Conseil Municipal sur la rentrée scolaire qui s'est passée sans encombre avec Marie-Hélène FONTAINE comme nouvelle directrice, pour un effectif de 85 élèves.

AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2011 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2011 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2012.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2012 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2011, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Dossiers d'actualités...

MODIFICATION DE LA TAXE D'HABITATION

Suite à la suppression de la taxe professionnelle, la part de la taxe d'habitation actuellement attribuée au Conseil Général va en 2011 devenir communautaire et remplace la partie "Département". Pour Cognin elle sera encaissée par la Communauté de Communes de Vinay. Des modifications sont intervenues dans les taux d'abattement de la taxe d'habitation.

POUR LA PARTIE INTERCOMMUNALITÉ

L'abattement Général à la base de 15% sur la valeur locative moyenne est SUPPRIME.

L'abattement des personnes à charge (pour 1 ou 2) passe de 10% à 15%

L'abattement des personnes à charge (pour 3 et plus) reste à 15%.

Le taux d'imposition passe de 7,10% à 7,75%.

Tableau pour une famille de 2 personnes sans personnes à charge.

taxe d'habitation 2010 - détail du calcul des cotisations						
éléments de calcul		Commune	Syndicat de commune	inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement
valeur locative brute <u>1</u>		2687			2687	
valeur locative moyenne		2259			2259	
2 ABATTEMENTS	.Général à la base	15%			15%	
		339			339	
	. Personne(s) à charge					
	- par personne rang 1 ou 2 pour x personne(s)	10%			10%	
	- par personne rang 3 ou + pour x personne(s)	15%			15%	
	. Spécial handicapé					
base net d'imposition <u>3</u>		2348			2348	
taux d'imposition 2010		11,63%			7,10%	
cotisation 2010 <u>4</u>		273			166,7	
Frais de gestion 2010		19 €				

taxe d'habitation 2011 - détail du calcul des cotisations						
éléments de calcul		Commune	Syndicat de commune	inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement
valeur locative brute <u>1</u>		2740		2740		
valeur locative moyenne		2372		2489		
2 ABATTEMENTS	.Général à la base	15%		0%		
		356				
	. Personne(s) à charge					
	- par personne rang 1 ou 2 pour x personne(s)	10%		15%		
	- par personne rang 3 ou + pour x personne(s)	15%		15%		
	. Spécial à la base	15%				
base net d'imposition <u>3</u>		2384		2740		
taux d'imposition 2011		11,63%		7,75%		
cotisation 2010 <u>4</u>		277		212		
Frais de gestion		5 €				

	Commune	inter-comm,	Frais Gestion
Variation	plus 4€	plus 45,30€	moins 14 €
Soit augmentation de	plus 35,30€		

Dossiers d'actualités...



Le SCOT de la région grenobloise : quelles conséquences pour les habitants de Cognin les Gorges ?

Tout d'abord c'est quoi le SCOT ?

En France le **schéma de cohérence territoriale** ou **SCOT** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques des secteurs notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

Donc, le SCOT s'inscrit dans un cadre législatif imposé par l'État aux collectivités territoriales.

Relation entre SCOT et Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Plan local d'Urbanisme (PLU)

SCOT et documents communaux d'urbanismes sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement dans la phase d'élaboration du SCOT. En tant qu'élus de Cognin les Gorges, nous avons été consultés par l'Établissement Public du SCOT de la région grenobloise (organisme politique qui valide la démarche d'élaboration du SCOT et ensuite assurera son suivi), pour bien valider les cartes sur la trame verte et bleue (espaces naturels à préserver), sur les espaces agricoles à préserver et sur les zones futures à urbaniser.

Une fois le SCOT approuvé par tous les représentants des communautés de communes, notre commune aura trois ans pour engager une démarche de transformation de son POS en PLU.

Le PLU de notre commune devra alors se conformer aux orientations définies par le SCOT.

La place du Sud Grésivaudan dans le SCOT de la région grenobloise :

Pour faire un rapide historique, les communes adhérentes à l'EP SCOT de la région grenobloise sont régies par le Schéma Directeur d'aménagement 2000-2010. La principale critique de ce document, qui arrive en fin de vie, est qu'il n'était pas assez prescriptif, et que de fait, toutes ces orientations sont restées des vœux pieux.

C'est en 2007 que les trois communautés de communes du Sud Grésivaudan ont délibéré pour entrer conjointement dans l'EP SCOT et ainsi peser par la création d'un **secteur Sud Grésivaudan** à l'intérieur de la structure maintenant composée de sept secteurs (agglomération grenobloise, voironnais, Bièvre Valloire, Grésivaudan, Grenoble Sud et Trièves). Georges Pelletier, vice président de la Communau-

té de Communes de Vinay, est vice président de l'EP SCOT et représentant du secteur Sud Grésivaudan, avec comme autres membres du secteur Robert Pinet pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin et Jean-Claude Potié pour la communauté de communes de la Bourne à l'Isère.

Les élus des trois territoires, avec l'aide d'un cabinet d'urbanistes, ont rédigé une contribution pour peser sur l'élaboration du futur SCOT. Ils ont tenu à rappeler que

- le territoire du Sud Grésivaudan est un territoire « force de connexion » entre la région grenobloise et le Rovaltain (Romans, Valence, Tain) ;
- Saint Marcellin doit être reconnu comme «ville centre» avec tous les services associés (administrations, soins, commerces) pour éviter les déplacements vers Grenoble ou Voiron ;
- le SCOT doit considérer les espaces agricoles comme des espaces de production et non comme des espaces à protéger et à préserver au même titre que les espaces naturels ;
- un équilibre doit être trouvé entre la maîtrise du développement des territoires sous fortes pressions urbaines et les enjeux de recherche de développement pour nos territoires plus ruraux.

Notre commune dans le SCOT de la région Grenobloise :

Dans la carte du futur SCOT, Cognin les Gorges ne sera pas retenu dans les pôles urbains à développer comme le sont Saint Marcellin et Vinay (pôles urbains principaux) ou Saint Romans, l'Albenc, Saint Just de Claix... (pôles urbains intermédiaires).

Par contre, le Conseil Municipal de Cognin les Gorges, lors de la réunion du 25 juillet 2011, a exprimé le souhait par le biais d'une délibération que Cognin-les-Gorges soit classé « pôle secondaire et touristique ».

En effet, le Conseil Municipal a considéré que Cognin les Gorges est un des pôles touristiques du canton, que c'est une porte naturelle d'accès au Massif des Coulmes, et que le village est doté de commerces (bar-restaurant journaux et épicerie), de gîtes et d'une aire naturelle de camping.

Aussi, en fonction des différentes contraintes liées aux espaces naturels et zones agricoles à préserver, la commune et l'EP SCOT ont défini des espaces potentiellement urbanisables dans le cadre de l'élaboration du PLU qui devra se faire dans les années à venir. Ce projet de carte est visible en mairie.

Pour ceux qui veulent plus d'informations sur ce sujet, deux liens :

<http://www.scot-region-grenoble.org/index.php>

<http://www.sud-gresivaudan.org/9069-projet-de-territoire.htm>

ASSAINISSEMENT

REGIE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY

ARTICLE SPANC

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a rendu obligatoire la mise en place dans chaque commune d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en charge de recenser et de contrôler les installations d'assainissement individuel (non raccordées au réseau d'assainissement collectif).

Dans le cadre de sa compétence assainissement et pour satisfaire à cette obligation réglementaire, la Communauté de Communes de Vinay a donc créé le SPANC qui interviendra, d'ici au 31 décembre 2012 sur l'ensemble des immeubles non raccordés au réseau collectif de son territoire.

Ces missions de contrôle et de diagnostic donneront lieu à l'établissement d'un rapport dressé par la société VEOLIA intervenant en tant que prestataire de service pour la Communauté de Communes de Vinay.

Le tarif, voté au Conseil Communautaire, pour cette prestation s'élève à 56.00€ HT (TVA 5.5%).

Aussi, préalablement au début de la mission sur notre commune, une réunion d'information à l'attention des propriétaires concernés des communes de Mallevall en Vercors et Cognin les Gorges sera organisée le lundi 28 Novembre 2011 à la salle des fêtes de Cognin les Gorges. Un courrier d'invitation vous parviendra prochainement. Cette réunion permettra au Président de la Communauté de Communes de Vinay de vous présenter le contexte réglementaire, les objectifs de cette nouvelle mission, le déroulement des opérations de diagnostic et de répondre à l'ensemble de vos interrogations.

TRANSPORT

LA LIGNE 5000

PONT EN ROYANS- GRENOBLE ÉVOLUE!

Au 1er septembre, la ligne [5000 Pont-en-Royans - Grenoble](#) par la rive gauche évolue ! Plus rapide, plus fréquente, plus pratique.

Plus rapide :

- La ligne sera plus directe, avec un à deux arrêts par commune desservie.
- La ligne empruntera la VSP (Voie Spécialisée Partagée) de l'autoroute A48, pour garantir sa ponctualité aux heures de pointe.

Plus fréquente :

- 2 arrivées le matin à la Gare Routière de Grenoble :

- > 7h46 pour un départ à 6h56 de Cognin les Gorges village (toute l'année L M M J V S)
- > 8h43 pour un départ à 8h00 de Saint-Gervais Le Port (sauf juillet – août L M M J V)
- + 7h15 pour un départ à 6h27 de Cognin les Gorges uniquement le lundi hors vacances scolaires

• 2 retours le soir :

- > 17h30 de la gare routière de Grenoble pour une arrivée à 18h14 à Cognin les Gorges village (toute l'année L M M J V S)
- > 18h15 de la gare routière de Grenoble pour une arrivée à 18h52 Saint-Gervais Le Port (sauf juillet – août L M M J V)

Plus pratique :

- La ligne dessert la commune de Veurey-Voroize et l'arrêt San Marino Barrage à Saint-Égrève.
- Le nouveau terminus sera désormais la Gare Routière de Grenoble pour offrir plus de possibilités de correspondances.
- La ligne marque les arrêts Place de la Résistance et CEA à Grenoble
- Les horaires sont adaptés aux salariés

Pour avoir la fiche complète des horaires de la ligne, allez sur le site de la commune de Cognin les Gorges, rubrique services onglet transports

http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/SIT_MINI_CODEENTREE/SIT_MINI_URL/6714-les-transports.htm



Dossier : Les écoles ...

LES EFFECTIFS

Le regroupement scolaire accueille dans les trois écoles 208 enfants.

L'école maternelle de St-Gervais compte à ce jour 76 enfants, les écoles primaires 132 enfants répartis sur Rovon (48 élèves) et Cognin les gorges (84 élèves)

ECOLE MATERNELLE = 76 enfants				
	PS	MS	GS	
COGNIN	6	8	7	17
MALLEVAL	2		1	3
ROVON	8	5	8	21
ST GERVAIS	9	14	7	30
CHARANCIEU		1	1	2
LA RIVIERE			2	2
VINAY	1			1
	26	24	26	76

PS : A. Guerin et S. Ratgris

MS : I. Dubouchez et S. Ratgris

GS : A. Kasnicki

ECOLE PRIMAIRE DE ROVON = 48 enfants				
	CP	CE1	CE2	
COGNIN	7	5		12
MALLEVAL	1			1
ROVON	9	5	4	18
ST GERVAIS	5	9	2	16
LA RIVIERE	1			1
	23	19	6	48

CP : C. Chastagnier

CE1/CE2 : N. Escalle

ECOLE PRIMAIRE DE COGNIN = 84 enfants				
	CE2	CM1	CM2	
COGNIN	10	13	12	35
MALLEVAL				
ROVON	5	8	10	23
ST GERVAIS	11	7	7	25
CHANTESSE		1		1
	26	29	29	84

CE2 : A. Cazals

CM1/CM2 : M.H. Fontaine

CM1/CM2 : C. Brass

LES HORAIRES DE CLASSE

Nous rappelons les horaires de classe. Les écoles ouvrent leurs portes 10 minutes avant l'heure d'entrée.

Cognin les gorges 8h40 - 11h40 et 13h10 - 16h10

Rovon 8h50 - 11h50 et 13h20 - 16h20

St-Gervais 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Il est pris en charge par le Conseil Général de l'Isère et est gratuit. Ce sont les transports Andrade qui effectuent les trajets. Les horaires de départ et de retour, ainsi que le circuit sont définis par le Conseil Général. La carte de transport est à présenter à chaque montée en car.

	Horaires matin		Horaires soir
St-Gervais – Ecole	8h10	Cognin les Gorges – Ecole	16h10
St-Gervais – Le bourg	8h12	Rovon – Ecole	16h20
St-Gervais – Le port	8h15	St-Gervais – Le port	16h25
Rovon – Ecole	8h20	St-Gervais – Ecole	16h30
Cognin les Gorges – Ecole	8h30	Rovon – Ecole	16h40
Rovon – Ecole	8h40/8h45	Cognin les Gorges – Ecole	16h50
St-Gervais – Ecole	8h50/8h55		

LA CANTINE

Les locaux et le personnel sont communaux. Depuis cette année scolaire la gestion est assurée par le SSI (Syndicat scolaire Intercommunal) pour St-Gervais, Cognin et Rovon.

A ce jour, le traiteur est M. Cécillon de Vinay.

Le prix du repas est de 3.85€ pour les 3 écoles.

Les horaires varient d'une commune à l'autre :

Cognin : de 11h40 à 13h00

Rovon : de 11h50 à 13h10

St-Gervais : de 12h00 à 13h20

Les familles de Cognin qui laissent leurs enfants à la cantine de Cognin, de Rovon, de St-Gervais, et qui ont un quotient familial inférieur à 620€ peuvent obtenir une aide de 1.50€ par repas du CCAS de la commune. Les remboursements se font en janvier et en juin sous présentation du quotient familial de moins de 3 mois.

LA GARDERIE

Elle fonctionne dans les trois communes de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et le soir après la classe jusqu'à 18h00.

Le tarif est de 1.15€, quelle que soit la durée de la garderie.

Des cartes sont en vente aux agences postales de St-Gervais et celle de Cognin. Sont proposées : des cartes de 40 cases, 20 cases et de 10 cases, au choix.

COGNIN LES GORGES	7 h 30 / 8 h 35	16 h 10 / 18 h
ROVON	7 h 30 / 8 h 40	16 h 20 / 18 h
SAINT GERVAIS	7 h 30 / 8 h 50	16 h 30 / 18 h

LE PERSONNEL DU SSI A COGNIN LES GORGES

Christelle Bonavia anime la garderie, matin et soir, assure la cantine et le ménage de l'école.

Isabelle Martinez assure le transport scolaire le soir, la cantine, le ménage de l'école et la vente de tickets de cantine et de garderie à la poste de Cognin.

Evelyne Mazzilli complète l'équipe de la cantine.

Béatrice Ferrouillat assure le transport scolaire le matin et la vente de tickets de cantine et de garderie à la poste de Saint-Gervais.

Paola Billard se joint à l'équipe pour le ménage des vacances scolaires.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Cognin	• Mme FONTAINE Marie-Hélène- Directrice	Classe de CM1/CM2
	• Mme CAZALS Aurélie	Classe de CE2
	• Mme BRASS Claire	Classe de CM1/CM2
	• Isabelle, Assistante de Vie scolaire, est présente à l'école de Cognin 24h par semaine pour aider les enfants en difficultés	
Rovon :	• Mme ESCALLE Nathalie – Directrice	Classe de CE1
	• Mme CHASTAGNIER Christine	Classe de CP
St-Gervais :	• Mme GUERIN A. – Directrice	Classe de PS
	• Mme DUBOUCHEZ CHABERT Isabelle et Mme RATGRIS S.	Classe de MS
	• Mme KASNICKI Agnès	Classe de GS

En parcourant les rues...

LA VOIRIES ...

Outre les revêtements récemment réalisés, en particulier celui de l'impasse du Rivier, la montée de la Poya et la route des Cassières ont été bitumées par l'entreprise Routière Chambard.

LE GARAGE COMMUNAL ...

Le projet réalisé par l'architecte Claude Bernard est approuvé pour un montant prévisionnel de 112 000€ HT. Cette construction, d'une surface de 126m² au sol, sera proche de la salle des fêtes et son aspect sera en harmonie avec celle-ci. D'un toit à 2 pans, il comportera 3 portes sectionnelles donnant sur un espace clos gravillonné.

LE CIMETIERE ...

Un columbarium ainsi qu'un jardin du souvenir ont été mis en place par l'entreprise VITALONI pour un montant de 7 328€ HT. Ce columbarium comporte 12 cases pouvant accueillir 4 urnes chacune. Un règlement concernant les plaques d'identification est en cours d'élaboration par la mairie.



Petit rappel à la loi concernant le devenir des cendres, les possibilités sont plus nombreuses que pour une inhumation :

- Inhumation de l'urne dans le caveau familial ou fixation sur le monument.
- Inhumation de l'urne en sépulture cinéraire (petit sépulture d'un mètre carré).
- Conservation de l'urne dans un columbarium, en case.
- Dispersion en jardin du souvenir.
- Dispersion en milieu naturel (sauf sur la voie publique) avec déclaration obligatoire de l'identité du défunt et du lieu de dispersion auprès de la mairie.

Il n'est en revanche plus possible de :

- Fractionner les cendres pour les remettre à plusieurs personnes.

- Conserver l'urne dans un domicile.
- Mélanger les cendres à la terre de sa propre concession.
- Inhumation de l'urne dans une propriété privée.

TARIFS des concessions au cimetière de Cognin les Gorges :

Inhumations :	30ans	2 et 4 m ² => 200 / 400 €
	50ans	2 et 4 m ² => 350 / 700 €
Columbarium :	30 ans	400 €
	50 ans	700 €

Nota : Au cimetière, un bac supplémentaire a été mis en place pour la collecte des déchets « plastique » (pots, fleurs artificielles, ...).

VANDALISME AU CIMETIERE !

Le cimetière a été la cible d'actes malveillants : des colonnes de marbre de deux tombes ont été volées !!... Un travail bien étudié pour éviter que les voleurs ne se prennent le reste sur la tête.

De nos jours, les incivilités demeurent et n'épargnent plus personne ! Quelle honte !!



QUE SE PASSE-T-IL AU SITE DE COMPOSTAGE DE LA RÉSIDENCE SAINT JOSEPH ?

Près de cinq mois après son inauguration, le site de compostage de la résidence Saint Joseph a trouvé son rythme de croisière.

Les apports réguliers au site représentent déjà plus d'un demi m³ de déchets, mais les différentes visites de suivi de Trièves Compostage & Environnement ont permis de noter quelques pratiques à améliorer :

- bien recouvrir les apports **étalés** avec la petite griffe reliée à la chaîne d'une fine couche de broyat de bois (bac de droite) ;
- **brasser** les couches supérieures pour homogénéiser et aérer le mélange une fois par semaine ;
- **surveiller** attentivement la qualité des apports (couper les morceaux trop gros tels trognons d'ananas, pas de sacs ou pochettes plastiques, de métal ou de bouchons !).

On notera que de la terre a été trouvée dans le bac de remplissage mi-septembre ! Cette pratique n'apporte absolument rien au processus de compostage et peut s'avérer dommageable si elle est trop importante...

Une prise de température réalisée mi-septembre montre que le cœur du mélange monte en T°C, synonyme d'une bonne activité bactérienne.

Enfin, le site en lui-même a légèrement évolué, avec l'installation d'un 3^{ème} bac (à gauche) qui servira à la maturation finale du compost quand le bac de remplissage central sera plein.

Pour tous renseignements sur le fonctionnement de ce site de compostage à disposition des habitants de la Résidence Saint Joseph, contactez Trièves Compostage & Environnement à trieves-compostage@hotmail.com, ou au 04 76 34 74 85.

En parcourant les rues...



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES BILAN D'ETAPE APRES UN AN DE REDEVANCE INCITATIVE

Après une année de fonctionnement sur la communauté de communes de Vinay, le système de redevance incitative (collecte des ordures ménagères en points de regroupement avec une partie de la facturation calculée au nombre de dépôts) nous permet aujourd'hui de tirer quelques statistiques intéressantes.

Rappelons que l'objectif était :

- De diminuer le volume des ordures ménagères à enfouir (déchets ultimes)
- D'augmenter le tri sélectif, le compostage, la valorisation

Où en est-on :

- Tonnage moyen des ordures ménagères collectées sur la communauté de communes de Vinay par habitant et par an : 48 kg contre 210 avant la redevance incitative
- Nombre de dépôts moyens enregistrés : 12 par an et par habitant
- Poids moyen d'un sac déposé : 4,5 kg
- Foyers n'ayant déposé aucun sac : 8%
- Evolution du nombre de dépôts de sacs en container sur la communauté de communes de Vinay d'octobre 2010 à août 2011 :

Mois	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08
Sacs enregistrés	7966	10167	12121	11698	10522	11146	12253	11697	12521	13390	13505

- Fréquence de vidage des containers : le vidage se fait pour 40% des containers Molocks ordures ménagères tous les 8/10 jours, 40% tous les 15/20 jours, 15% une fois par mois et 5% à des cadences très variables ou très faibles.

A la vue de ces chiffres et malgré toutes les imperfections de ce système innovant (problèmes de conception, techniques, retard dans les implantations, changement culturel, ...) on peut affirmer que les objectifs sont atteints et que dans son ensemble la population a bien compris les enjeux environnementaux du procédé.

Le passage de 210 kg d'ordures ménagères par an et par habitant à 48 kg provient bien sûr du transfert vers :

- La collecte sélective (emballages/verre/papier) qui a augmenté de +42 kg par an et par habitant
- Le compostage : 6 à 7% du tonnage soit 12 kg par an et par habitant
- Les gros producteurs qui relèvent d'un autre mode de collecte : 10 à 15 % du tonnage soit environ 25 kg
- Les déchetteries et notamment celle de Vinay qui a connu une très forte hausse du tonnage et qui n'est plus adaptée (23 kg par habitant environ)
- Des dépôts en pied de container (4 à 5%) soit 5 kg et les transferts hors de la communauté de communes de Vinay (environ 10% soit 20 kg)
- Du tonnage évadé hors SICTOM (10 à 12% soit 25 kg environ)

Le compostage individuel ou collectif représente une vraie réponse à la diminution des tonnages d'ordures ménagères et l'intérêt que porte la population aux nouveaux lombricomposteurs vendus par le SICTOM pour les ménages ne disposant pas de jardin est là pour le prouver.

Ce procédé innovant de collecte des ordures ménagères reste améliorable et plusieurs actions ont été menées ou vont l'être prochainement, à savoir :

- Nettoyage du tambour d'accès à chaque vidage (déjà en pratique)
- Mise en place d'une étanchéité du couvercle pour éviter la pénétration de l'eau favorisant la création de jus malodorants (déjà en pratique)
- Rénovation en 2012 de la déchetterie de Vinay
- Pompage des cuves en cas d'odeurs (jus)
- Création d'un étroit orifice gratuit pour déposer les petits déchets (solution pour les touristes ou les personnes de passage sans carte,...) et les déchets odorants qu'on ne peut pas garder (poissons,...)
- Puisqu'il y a toujours des incivilités, création d'une brigade verte (courant octobre 2011) qui facturera une redevance de nettoyage et d'enlèvement d'un montant de 75 euros pour tout sac identifié déposé illégalement.

Ce premier bilan d'étape est encourageant. Il devra être confirmé lorsque l'ensemble du territoire du SICTOM fonctionnera sur le même principe et lorsque toutes les mesures envisagées pour compléter ce dispositif seront opérationnelles.

Au cœur du village...

BIBLIOTHEQUE

Permanences: Mardi de 15h30 à 18h
Vendredi de 17h à 19h.

La cotisation annuelle est toujours de
10€ pour les adultes
5€ pour les collégiens et lycéens
Gratuite pour les enfants de 0 à 12 ans

Quelques achats récents pour les longues soirées d'hivers.

Romans

[Eric-Emmanuel Schmitt](#), **La femme au miroir**

Anne vit à Bruges au temps de la Renaissance, Hanna dans la Vienne impériale de Sigmund Freud, Anny à Hollywood de nos jours.

Toutes trois se sentent différentes de leurs contemporaines ; refusant le rôle que leur imposent les hommes, elles cherchent à se rendre maîtresses de leur destin. Trois époques. Trois femmes : et si c'était la même ? C'est à une véritable performance que se livrent Marianne Epin, Nathalie Hugo et Cachou Kirsch en incarnant avec une remarquable crédibilité des héroïnes séparées par le temps mais unies par une intime connivence

Kharda Yasmina, **L'équation africaine**

A la suite d'un terrible drame familial, et afin de surmonter son chagrin, le docteur Kurt Krausmann accepte d'accompagner un ami aux Comores. Leur voilier est attaqué par des pirates au large des côtes somaliennes, et le voyage "thérapeutique" du médecin se transforme en cauchemar. Pris en otage, battu, humilié, Kurt va découvrir une Afrique de violence et de misère insoutenables. En nous offrant ce voyage de la Somalie au Soudan, dans une Afrique orientale tour à tour sauvage, irrationnelle, sage, fière, digne et infiniment courageuse, Yasmina Khadra confirme une fois encore son immense talent de narrateur.

Servan-Schreiber David

On peut se dire au revoir plusieurs fois

Dans un livre court, David Servan-Schreiber fait le bilan de son long combat contre le cancer, plusieurs fois victorieux et semé de rechutes. Avec lucidité, et de façon lumineuse, il parle de la douleur, de la peur et du courage face au mal, mais aussi de l'espoir, de la force de vivre, et de ses rêves d'avenir. Écrit par un homme que la maladie atteint mais ne brise pas, ce témoignage poignant évoque la mémoire de Jean-Dominique Bauby et de son Scaphandre dans la manière qu'il a de nous faire aimer la vie en regardant la mort en face

Mais aussi :

Bourdin Françoise ,	Le Testament d'Ariane
	Comme un frère
Bourdon Françoise ,	Le Mas des Tilleuls
Sara Gruen	La maison des singes
	De l'eau pour les éléphants
Irène Frain	La Forêt des 29
Wood Barbara	La femme du bout du monde
Romans historiques	
Patrick de Carolis	La dame de palatin

Arelate, l'antique Arles, an 38 après Jésus-Christ. Paulina, fille du riche armateur Pompeius Paulinus, est ballottée de Charbyde en Scylla : Taurus, son époux, fuit en Orient avec sa maîtresse et disparaît dans un naufrage. Son fils unique meurt. Elle embarque alors pour Rome et accoste sur un rivage de l'île de Corsica à cause d'une tempête. C'est là qu'elle rencontre le philosophe stoïcien Sénèque, exilé pour raisons politiques. Après avoir intercédé pour la réhabilitation du philosophe auprès d'Agrippine, la redoutable mère du futur Néron, la jeune Gauloise devient la dame du Palatin en épousant Sénèque

[Max Gallo](#) : **Caïn et Abel - Le premier crime**

C'est dans l'île grecque de Patmos, au fond d'une grotte, que l'apôtre Jean a dicté à son disciple le texte de l'Apocalypse. Chaque été, Paul Déméter, titulaire de la chaire d'histoire du christianisme au Collège de France, réunit là six étudiants et un vieux philosophe, Louis Veraghen. Il fréquente la bibliothèque du monastère voisin. Un jour, on y découvre son cadavre, la gorge tranchée. Le commissaire principal Di Pasquale est envoyé de Paris pour conduire l'enquête au côté du policier grec Vassilikos. Toute mort violente est une sorte d'apocalypse.

Avec ce crime, c'est à la fois le mystère de la mort et le sens de la vie qu'on affronte. Di Pasquale découvre des textes de Déméter rassemblés sous le titre Apocalypse et Espérance. L'enquête le transforme comme elle transforme chacun des personnages....

Quelques policiers

Deaver Jeffery : **007 carte blanche**

James Bond a été recruté par une nouvelle agence. Créée dans le monde globalisé de l'après 11 septembre, cette agence indépendante du MI5 et MI6 a pour but de protéger le Royaume-Uni, par tous les moyens. Alors qu'il est en train de dîner avec une charmante créature, 007 reçoit un appel d'urgence. ...

[Eric Giacometti](#), [Jacques Ravanne](#) : **Le septième templier**

Sept templiers, Trois portes, Une seule vérité. 1307. Le roi Philippe le Bel et le pape Clément V ordonnent l'anéantissement total de l'Ordre du Temple. Mais dans l'ombre des commanderies, sept templiers vont organiser sa survivance par-delà les siècles. De nos jours, le commissaire franc-maçon Antoine Marcas reçoit l'appel désespéré d'un mystérieux frère, sur le point d'être assassiné, qui lui transmet la piste d'un secret fabuleux : le trésor des templiers.

Au même moment à Saint-Pierre de Rome, le pape s'apprête à bénir la foule quand il est abattu par un tireur d'élite...

[Anonyme](#) : **Le cimetière du diable**

Vous n'avez pas lu Le Livre sans nom ? Vous êtes donc encore de ce monde, et c'est tant mieux. Parce que vous allez pouvoir assister à un spectacle sans précédent, mettant en scène Judy Garland, James Brown... et le Bourbon Kid. Les héros du Livre sans nom se retrouvent en effet dans un hôtel perdu au milieu du désert pour assister à un concours de chant au nom prometteur : " Back From The Dead ". Imaginez un Dix petits nègres rock revu et corrigé par Quentin Tarantino... Vous y êtes ? C'est encore mieux

Mais aussi

[Charles T Powers](#) : En mémoire de la forêt

Au cœur du village...

[Stanley J. Watson](#) : Avant d'aller dormir

[Mary Higgins Clark](#) : Quand reviendras-tu ?

N'hésitez pas à venir les emprunter !

Les bibliothèques changent de logiciel, nous harmonisons nos bases et mutualisons nos ressources afin de pouvoir répondre, encore plus efficacement, à toutes vos demandes.

Nous vous donnons rendez vous sur le nouveau catalogue en ligne à partir de mis octobre.

Depuis le site des Bibliothèques de Sud Grésivaudan

<http://bibliotheques.sud-gresivaudan.org>

Depuis la page de la commune :

<http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

VACANCES ETE 2011

L'ÉTÉ 2011 AU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE COGNIN LES GORGES

Cette année encore, le centre de loisirs a accueilli les enfants de 3 ans à 13 ans sur Cognin les Gorges pendant 4 semaines, début juillet et fin août.

Ce sont 136 enfants dont 20% de Cognards qui en ont profité pour s'amuser.



Le thème : "un sport, un pays" était en harmonie avec le cadre et la saison : pétanque pour représenter la France, rugby pour la nouvelle Zélande, le baseball pour les USA, la Grèce et ses jeux olympiques, etc...

Certains ont eu l'occasion de faire un mini camp avec des chiens husky au Collet d'Alleverd, au programme : découverte de l'élevage et cani-randonnée.

D'autres sont partis en camp au lac de Serre-Ponçon : baignades, activités nature, etc...étaient au programme.

Pour ceux qui sont restés sur place, ils ont eu l'opportunité de se rendre à la piscine de Mallevall, à Vatilieu pour admirer les sculptures et également de faire de grands jeux sous les noyers !!!!

Un grand merci à la municipalité, aux services techniques, aux habitants pour leur accueil !!!

Bonne rentrée à tous et toutes et à l'année prochaine !



UN ÉTÉ « MAJIC » AVEC LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VINAY

En ce début septembre où chacun effectue sa rentrée, il est agréable de se rappeler les souvenirs des séjours MAJIC de cet été. MAJIC (anciennement le SAJ), ce sont des animations délocalisées dans les communes les mercredis, des projets à construire toute l'année et des temps forts lors des vacances scolaires.

Du 4 au 6 juillet, 14 jeunes ont goûté aux joies du lac de Paladru. Après avoir planté les tentes au camping de Montferrat, les jeunes ont profité d'une première baignade au lac. La deuxième journée fut consacrée à la découverte du parc d'attractions "Walibi". Ce fut riche en émotions. Le dernier jour l'eau du lac étant un peu plus chaude, le groupe a pu pleinement en profiter. Ce séjour court s'est déroulé dans une ambiance conviviale et sereine, et donnera sûrement envie de renouveler l'expérience !

Le séjour au lac de Sainte Croix (Verdon, du 9 au 17 juillet) est l'aboutissement d'un projet de jeunes de 13 à 17 ans. Tout au long de l'année, les rencontres avec les jeunes ont permis de préparer le séjour et de mener des actions pour financer ces séjours. Chacun a été très motivé dans ces actions qui consistaient en de multiples travaux, proposés par les communes et la Communauté de Communes.

Cela a représenté une somme importante (750€) à déduire du coût du séjour.

Enfin, en juillet, les 14 jeunes motivés ont pris le bus en direction des Salles sur Verdon. Au programme, des activités aquatiques (stage de catamaran, randonnée en kayak et randonnées aquatiques) qui ont complété les multiples baignades dans un magnifique lac aux eaux turquoises.



Chaque année, MAJIC invite un groupe de jeunes à participer à un projet dont ils en seront les acteurs.

Le séjour en immersion "culturelle" (et non aquatique !) lors du Festival Textes en l'Air a regroupé 7 jeunes du 26 juillet au

Au cœur du village...

1er août. Ce séjour réunit les deux secteurs jeunes des Communautés de Communes de Vinay et du Pays de St. Marcellin. Les jeunes ont été accueillis chaleureusement par l'équipe du festival, et le stage théâtre des matinées a été encadré cette année par Eric Durnez. En plus du parcours de spectateur libre et gratuit, les jeunes ont aidé les festivaliers dans l'organisation (ticket, aide à la cuisine, vaisselle, ...). C'est la richesse des rencontres qui a marqué les jeunes mais également les acteurs, les auteurs, professionnels ou amateurs et bénévoles. Rendez vous a été donné l'année prochaine.

Ces séjours, proposés dans le cadre de la politique jeunesse de la Communauté de Communes de Vinay, attirent toujours un public varié et nombreux.

Pour plus d'informations (prochains programmes, articles, photos, démarches administratives, ...) prenez votre souris et cliquez sur :

- <http://ccvinay.sud-gresivaudan.org>
- ou bien le blog de MAJIC : majic38.over-blog.com
- Service Enfance Jeunesse : 04 76 36 92 10

PETITE ENFANCE

LIEU DE PARENTALITÉ "BULLE DE MOMES" DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VINAY.

Le lieu d'accueil enfant-parent de la Communauté de Communes de Vinay a ouvert ses portes le 12 octobre 2009 dans la salle de motricité de l'école maternelle de Notre Dame de l'Osier.

Bulle 2 mômes

En plus des accueils à l'école de Notre Dame de l'Osier les lundis matins.

NOUVEAU

Le lieu de parentalité ouvre dès le 29 septembre 2011

> Ecole de Saint Gervais

> Jueidis entre 9h15 et 11h15.

Jeux

Eveil

Découverte

Rencontre

Partage

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent, dans l'école maternelle de Saint Gervais

Deux personnes vous accueillent dans ce lieu libre et gratuit.

Ouvert aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés.

Bulle 2 mômes est organisé par le service enfance jeunesse de la Communauté de communes de Vinay

04 76 36 92 10

ASSOCIATIONS FAMILIALES du Col de l'Osier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VINAY

isère CONSEIL GÉNÉRAL

ADMR

Chaque lundi matin (hors vacances scolaires) entre 9h15 et 11h15, Bulle de Mômes, puisque c'est son nom, offre aux pa-

rents et aux enfants jusqu'à 4 ans un espace où ils peuvent se poser, jouer, faire des rencontres...librement, sans rendez-vous, et pour la durée souhaitée.

Chaque temps est encadré par des professionnels de la petite enfance et de la famille.



Depuis 1 an, Bulle de mômes accueille en moyenne : 8 enfants et 6 adultes chaque lundi.

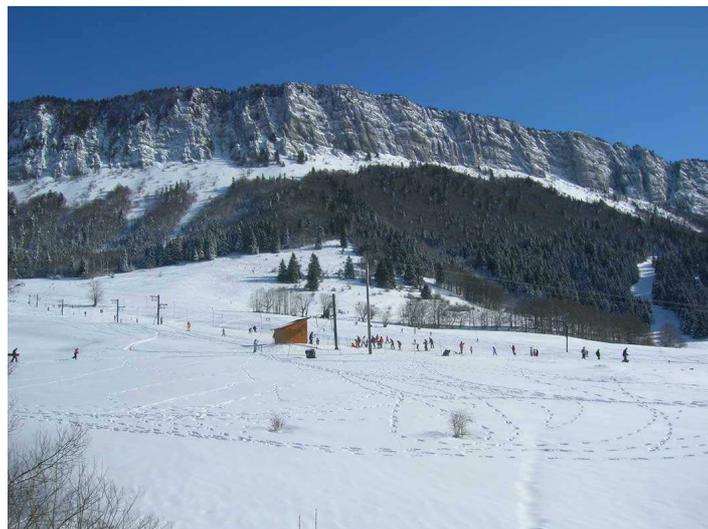
Le jeudi 29 septembre, c'est « Bulle 2 mômes » qui ouvrira à son tour ses portes aux parents, enfants, grands-parents, etc ...cette fois à l'école de Saint Gervais de 9h15 à 11h15 !!!

Si vous ne connaissez pas encore, nous vous attendons !

ET CET HIVER ...

La station familiale du Col de Romeyère située à Rencurel, vous propose un ensemble d'activités pour profiter de la neige dans un espace 100% naturel et convivial.

Les pistes de ski alpin sont situées au Col de Romeyère (Rencurel). Ce domaine familial offre la possibilité aux petits, comme aux grands, de pratiquer chacun son style (ski alpin, snowbord, snowblade ou luge), avec des petits prix accessibles à tous ! Le domaine skiable, composé de trois remontées mécaniques et six pistes, est ouvert les mercredis après-midi, les weekends et les vacances scolaires.



Les remontées mécaniques et la location de ski sont totalement gérées par l'association du Ski Club de Rencurel . Actuelle-

Au cœur du village...

JEU CONCOURS

A gagner, sur tirage au sort, un forfait et une location
journée enfant ski alpin

Nom et prénom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

Retourner ce bon à : Ski Club de Rencurel - Col de
Romeyère - 38680 RENCUREL
Ou par mail : rencurel.skiclub@gmail.com

ment, nous travaillons afin de vous proposer, tout au long de l'hiver, de nombreuses activités : descentes aux flambeaux, nocturnes, concours de sculptures sur neige, enquête policière. Nous avons même invité le Père Noël à tester nos pistes et à offrir des friandises à ceux qui le croiseront ...

Les pistes réservées à la pratique du ski nordique sont toutes tracées dans les deux styles : classique et skating. Il existe deux départs pour une cinquantaine de km de pistes : Patente (accès depuis Presles - le Faz ou depuis Mallevall) et le Belvédère (accès depuis Rencurel - Col de Romeyère).

Pour plus de renseignements sur le site internet : <http://rencurel.sud-gresivaudan.org/> ou par mail rencurel.skiclub@gmail.com

Au plaisir de vous retrouver sur les pistes de ski.

FOYER RURAL

VOGUE 2011

Comme à l'accoutumée les festivités ont débuté le vendredi soir par le concert gratuit, la soirée a commencé avec le groupe

IMNAMAË & CHIGNON MAN, un trio soul/pop/blues de la région de Saint-Marcellin vraiment très envoûtant.



Puis les 9 savoyards du groupe LA GREULE, jazz manouche, déjanté, festif ont su faire danser le public et mettre l'ambiance!!

Enfin pour finir les CRIPPLED FROGS, groupe de blues composé de 3 musiciens ont clôturé la soirée dans une ambiance feutrée.

Samedi, le traditionnel concours de pétanque a une fois de plus attiré le plus grand nombre malgré une météo un peu maussade. Dans la soirée les jeunes, et les moins jeunes!!!, ont pu se déchaîner dans la déferlante vague de mousse.... déversée par l'équipe de SUN MUSIC.

Dimanche, la journée commença pour les villageois, par un moment très convivial: l'apéro (avec modération) offert par le Foyer Rural et servi sur la place de la fontaine. L'après-midi le concours de pétanque en triplette mixte fut aussi très prisé.



Pendant ce temps, les petits se faisaient plaisir avec la pêche à la truite (activité organisée par l'association de pêche de Cognin) et l'atelier nature et marionnettes dirigé par Gladys.



Pour clôturer cette belle vogue 2011 le repas ravioles fut servi dans la joie et la bonne humeur, suivi du feu d'artifice offert par la municipalité et du bal animé par MUS DANCE pour terminer cette soirée et permettre aux membres du foyer rural et aux bénévoles de décompresser après ces trois jours intenses!!!



Au cœur du village...

Petits bémols pour cette vogue: les baptêmes de parapente qui n'ont pas pu avoir lieu à cause de la météo peu clémente et du vent et des forains qui nous ont abandonnés au dernier moment.

Le foyer rural remercie à nouveau tous ses membres, les nombreux bénévoles ainsi que la municipalité de leur soutien, de leurs présences et leurs aides ce qui permet de perpétuer nos traditions.

La vogue 2011 fut un bon cru.... rendez-vous en 2012....

SUITE DU PROGRAMME 2011 DU FOYER RURAL

- samedi 19 novembre : Concours de belote
- samedi 26 novembre : Assemblée Générale du Foyer Rural
- samedi 10 décembre : Soirée théâtre : Le père Noël est une ordure

EMPLOI JEUNES

MISSION LOCALE: EMPLOI DES JEUNES

Vous avez entre 16 et 25 ans, connaissez-vous la Mission locale ? Vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une orientation professionnelle... Vous voulez acquérir votre autonomie : logement, permis, transport, santé...

Pour bénéficier d'informations, de conseils, d'un accompagnement individuel dans vos démarches, contacter la Mission locale Pays du Sud-Grésivaudan. Ce service est gratuit, de proximité, avec des permanences à St Marcellin, Vinay, Pont en Royans et St Romans.

Demander un rendez-vous au 04.76.38.83.42 pour vous inscrire ou venez en mairie pour compléter cette information.

Les Missions locales « 1er réseau pour l'emploi des jeunes » sont reconnues pour accomplir une mission de service public par les services de l'Etat, les Régions, les Départements et les inter-communautés de Communes.



Mission Locale
Pays du Sud-Grésivaudan

Maison de l'économie
7 Rue du Colombier
BP 63
38162 Saint-Marcellin cedex
Tel : 04 76 38 83 42
Fax : 04 76 38 04 94
missionlocale@pays-saint-marcellin.fr

ETAT CIVIL

Ils se sont unis :



Anna FOUILLAND et Olivier ROUX, le 02 juillet 2011, 114 Lotissement La Tour

Lucie BOULEY et Christophe PETEUIL, le 09 juillet 2011, 15 Rue des Sorbiers

Céline REPOSEUR et Walter MORELL, le 16 juillet 2011, 100 Impasse du Rivier

Ils ont vu le jour :



Evan GOVART, fils de Kévin GOVART et de Angélique GIRAUD-BILLOUD, le 01 août 2011, 5 Impasse des Tilleuls

Zoé RODET, fille de Gilles RODET et de Aline LAMBERT, le 18 août 2011, Route du Giet

Ils nous ont quittés :



André MICHALLET, le 29 juin 2011, 26 Rue du Pont

Henri MARTINAIS, le 15 août 2011, 271 Rue de la Chaponnière

Robert STRIPPOLI, le 15 août 2011, Impasse du Rivier

BLOC-NOTES

Mairie Mardi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h
Vendredi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h

Poste Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30
Samedi de 09h à 11h
Fermée le mercredi après-midi

Déchetterie Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 18h

Vinay et St. Sauveur Mardi et vendredi : 09h à 12h et de 13h30 à 18h

St. Sauveur Samedi : 09h à 18h

Service dépannage des eaux en cas d'urgence :
Téléphonez au : 04 76 36 94 01

Service facturation eaux et assainissement et ordures ménagères: 04 76 36 90 57

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Site Internet: <http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

Directeur de Publication

Albert GLÉNAT

Rédacteur en Chef

Patrice FERROUILLAT

Illustration couverture

Claire BOUTET

Service Communication

Linda MUZARD

Comité de Rédaction

Sophie Borel, Bernard Bayle, Cécile Laude, Sylviane Ageron, Linda Muzard,

Ont participé à ce numéro

Le Foyer Rural, Chantal Donneger, Marc Desroches,

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 250 exemplaires.